

PRESTATIONS ET SERVICES AUX SENIORS

Les services de téléassistance et de portage de repas à domicile : une aide précieuse pour le maintien à domicile.

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE

LA TÉLÉ ASSISTANCE

Véritable moyen de communication et d'alerte en cas de besoin, ce système permet aux seniors mantais de rester à leur domicile le plus longtemps possible tout en bénéficiant d'une aide en cas d'urgence, mais également d'appels de convivialité. Service payant réservé aux personnes âgées de 60 ans et plus, en situation de handicap.

Le **dossier d'inscription** est à retirer au CCAS - pôle seniors situé à l'Agora 254 Bd du Maréchal Juin 78200 - Mantes-la-Jolie.

[DEMANDE D'INSCRIPTION
À TÉLÉCHARGER ICI](#)

[DEMANDE DE RÉSILIATION À TÉLÉCHARGER ICI](#)

LE PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

Permettant le maintien à domicile de nombreux seniors, cette prestation s'adresse à tous les seniors dès 60 ans. Les menus adaptés et gourmands sont conçus par une diététicienne. Avec le portage de repas la convivialité n'est pas oubliée puisque les seniors reçoivent régulièrement de petites attentions (anniversaires, beaujolais nouveau, loto de l'été...). Le dossier d'inscription est à retirer à l'accueil de l'Agora et de l'Hôtel de Ville ou par courriel à l'adresse suivante :

service.seniors@manteslajolie.fr

Service réservé aux personnes âgées de 60 et plus ou en situation de handicap habitant Mantes-la-Jolie.

Fournir l'avis d'imposition. Délai de 48 heures pour une première mise en place. Les tarifs qui sont réévaluer tous les mois de septembre.

[DEMANDE D'INSCRIPTION À TÉLÉCHARGER ICI](#)

[LISTE DES PIÈCES À FOURNIR À TÉLÉCHARGER ICI](#)

[DEMANDE DE MODIFICATION À TÉLÉCHARGER ICI](#)

YVELINES ÉTUDIANTS SENIORS

Le plan **YES+**, proposé par le **Conseil Départemental des Yvelines** permet aux seniors qui le souhaitent de rompre leur isolement et de profiter de la compagnie d'un étudiant pour faire une marche, échanger, faire une partie de carte, mais également de bénéficier d'une aide réelle pour un accompagnement à des démarches en ligne ou apprendre à utiliser les nouvelles technologies...

Le dispositif a 3 objectifs :

- > lutter contre l'isolement des personnes âgées,
- > lutter contre la précarité des jeunes
- > favoriser les liens intergénérationnels.

En 2024, le dispositif évolue avec le recrutement de volontaires en service civique qui seront formés afin de réaliser des missions de convivialité (visites à domicile, appels téléphonique, activités collectives) auprès de seniors (à partir de 60 ans) isolés et inscrits sur la plateforme

[oyesplus.fr.](https://www.oyesplus.fr/) (<https://www.oyesplus.fr/?>

[utm_source=Sarbacane&utm_medium=email&utm_campaign=YES+%20service%20civique](https://www.oyesplus.fr/?utm_source=Sarbacane&utm_medium=email&utm_campaign=YES+%20service%20civique))

Ce dispositif est gratuit pour les seniors et accessible toute l'année.

Inscriptions :

[oyesplus.fr.](https://www.oyesplus.fr/) (<https://www.oyesplus.fr/?>

[utm_source=Sarbacane&utm_medium=email&utm_campaign=YES+%20service%20civique](https://www.oyesplus.fr/?utm_source=Sarbacane&utm_medium=email&utm_campaign=YES+%20service%20civique))

Renseignements :

Pour les seniors : Allô Autonomie 0 801 801 100 (appel gratuit).

Pour les jeunes : 01 39 07 78 78

Pour les jeunes en service civique : 06 72 88 89 87.

Ou par mail :

yesplus@yvelines.fr

SERVICE D'AIDE À DOMICILE

Si vous avez besoin d'une aide pour votre ménage ou vos courses, la Ville n'assure pas le service d'aide à domicile mais une liste non exhaustive des associations ou du secteur privé peut vous être transmise sur simple demande. Contactez le service Seniors.

TRANSPORT À LA DEMANDE

Depuis le début de l'année 2024 un service de transport et d'accompagnement "à la carte" est mis en place à titre gracieux. Il permet de favoriser la participation des seniors aux animations portées par le CCAS ou les CVS, de développer l'autonomie et d'assurer une veille sociale dans le cadre d'un accompagnement régulier. Ce mini-bus dépose la personne à sa destination, puis vient la rechercher à l'horaire convenu.

Jours et horaires du service transport à la demande :

Du lundi au vendredi : 9h > 12h et 13h30 > 16h30 (fermé le jeudi)

Quand faire appel au transport à la demande ?

- > Courses alimentaires intramuros
- > Animations et événements organisés dans la ville
- > Rendez-vous médicaux intramuros ou communes limitrophes
- > Pédicure
- > Cimetière

Comment bénéficier d'un transport à la demande ?

- > Être inscrit auprès du service Seniors
- > Être domicilié à Mantes-la-Jolie
- > Avoir plus de 60 ans
- > Ne pas disposer, soit temporairement, soit à titre permanent, de moyens de transport personnels ou de solutions de transport en commun adaptées à ses besoins
- > Contacter l'agent de proximité Seniors aux horaires d'ouverture de l'Agora / CCAS au 06 64 73 74 14
- > Réserver au moins 72h à l'avance (sous réserve de créneaux disponibles)

Téléchargez les formulaires :

[Dossier d'inscription & Attestation sur l'honneur](#)

[Inscription accompagnant ponctuel](#)

[Inscription accompagnant régulier](#)

[Liste des pièces à fournir](#)

[Résiliation](#)

<https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/solidarite/seniors/prestations-et-services-aux-seniors?>

INSCRIPTION SUR LE FICHER EN CAS D'ALERTE CANICULE OU GRAND FROID

En période de grand froid ou de canicule, votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), en appui des mesures prises par la Préfecture, se mobilise pour vous car il est essentiel de rester informé et préparé.

Vous pouvez vous inscrire sur le **registre confidentiel nominatif des personnes vulnérables** de la commune.

Cette inscription est ouverte à tous, y compris par un tiers ou un représentant légal. Vous bénéficierez d'un **suivi** et serez **contactés régulièrement** pour prendre de vos nouvelles et vous proposer, si besoin, une **aide individualisée**.

[DEMANDE D'INSCRIPTION EN LIGNE À TÉLÉCHARGER EN CLIQUANT > ICI >](#)
[OU EN VERSION PAPIER À L'ACCUEIL DU CCAS](#)

ATTRIBUTION DE LOGEMENT À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE HENRI-CLERISSE

Le projet de vie de la Résidence est d'accueillir des personnes retraitées, valides, autonomes, dans des logements individuels avec leur mobilier personnel. L'objectif est d'assurer une indépendance de vie identique à celle du domicile classique dans un environnement chaleureux et sécurisé.

[PLUS D'INFOS EN CLIQUANT > ICI <](#)

AIDES SOCIALES

Toutes les prestations d'aides sociales aux personnes âgées sont instruites au sein du Centre Communal d'Action Sociale CCAS situé à l'Agora. Un interlocuteur unique pour un service plus efficace.

L'aide sociale comprend l'instruction des dossiers suivants :

- > Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)
- > L'Allocation de Solidarité au Personnes Âgées (ASPA)
- > L'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH)

S'y ajoutent les aides mises en place par la Ville (sous conditions) :

- > l'allocation énergie
- > le Pass Navigo

Desservi par plusieurs lignes de bus, disposant d'un parking public, l'Agora est une structure facile d'accès.



Pour plus de renseignements, contactez le CCAS au 01 34 00 11 12 ou sur site :

Agora, 254 boulevard du Maréchal-Juin.

Attention : pour le portage des repas, la téléassistance et la Résidence Autonomie Henri-Clerisse, contactez le service Seniors.

CENTRE D'INFORMATION RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Pour obtenir un rendez-vous en Mairie :

Téléphone: 0820200701

MAIA YVELINES

La Maia (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie) offre un accompagnement aux personnes en situation complexe qui souhaitent continuer de vivre à leur domicile.

1, rue de la Somme

78200 Mantes-la-Jolie

Tél. : **01 34 74 17 58**

PAT - PÔLE AUTONOMIE TERRITORIAL – SEINE AVAL ANTENNE OUEST

Accueil téléphonique : 0 801 801 100 (numéro gratuit)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 16h30.

Accueil physique

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi : 9h-12h30 // 13h30-17h